



COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE DES GARAGES du Jura et du Jura bernois

**À toutes les entreprises
du domaine de l'automobile
et de la carrosserie
du Jura et Jura bernois**

Informations pour l'année 2025

Madame, Monsieur,

La Commission Professionnelle Paritaire des garages du Jura et Jura bernois vous informe des éléments importants à appliquer dans votre entreprise dès le 1er janvier 2025.

Comme chaque automne, les parties contractantes de la CCT des Professionnels de l'Automobile du Jura et du Jura bernois se sont rencontrées pour mener les négociations salariales obligatoires selon l'article 40 de la CCT, elles ont convenu de ce qui suit :

Adaptation des salaires

Tous les employés assujettis à la CCT, à l'exception des apprentis, bénéficient d'une augmentation de leur salaire effectif brut au 31.12.2024 de **60.- CHF**.

Nous vous rappelons que les règles inscrites dans la CCT sont obligatoires et doivent être appliquées dans toutes les entreprises du secteur de l'automobile du Jura et Jura-bernois.

En outre, nous vous prions de bien vouloir compléter et nous retourner le formulaire des contributions pour le 2^e semestre 2024. Vous le retrouvez sur notre site : auto-jujb.ch

En vous priant de prendre connaissance et de respecter ce qui précède, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE DES GARAGES DU JURA ET DU JURA BERNOIS

La Présidente
Représentante UNIA

Anne-May Boillat

Le Vice-Président
Représentant UPSA

Beat Lerch

Le Secrétariat

Arnaud Vuillaume

